

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

(Date de convocation : 17 Juillet 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Présents :	23
Absent excusé ayant donné procuration :	10
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	/
Votants :	33

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Claude FERT, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

Pouvoir : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Sophie RIGOLLET (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Edith DARBOUSSET (procuration à Monsieur Claude FERT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Jérémie INTEGLIA (procuration à Madame Audrey RAYNAUD), Madame Océane DOCHE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Gérard GILLES (procuration à Madame Alice TAMISIER).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation des représentants devant siéger au sein
du Centre de Loisirs et de Culture

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de son assemblée générale du 18 Octobre 2025, le Centre de Loisirs et de Culture a modifié ses statuts, notamment la composition du Conseil d'Administration qui est désormais de 16 membres répartis comme suit :

- 4 membres de droit : le Maire ou son représentant et 3 Conseillers Municipaux dont la durée sera alignée sur le mandat,
- 12 membres actifs élus par l'Assemblée Générale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

⇒ qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée, si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret ;

⇒ de désigner les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de cette instance : Laurent COMTAT, Edith DARBOUSSET et Guillaume PASCAL.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que suite au renouvellement des assemblées délibérantes, la Collectivité membre du Conseil d'Administration du Centre de Loisirs et de Culture doit procéder à la désignation de ses délégués qui siégeront au sein du Conseil d'Administration.

CONSIDERANT que conformément aux statuts du Conseil d'Administration du Centre de Loisirs et de Culture, le Conseil d'Administration comprend quatre titulaires élus du Conseil Municipal de la Commune,

Après avoir entendu Monsieur le Maire sur les missions du Conseil d'Administration du Centre de Loisirs et de Culture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

DESIGNE, à l'unanimité, les délégués du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre de Loisirs et de Culture comme suit :

- Monsieur le Maire ou son représentant,
- Laurent COMTAT,
- Guillaume PASCAL,
- Edith DARBOUSSET.

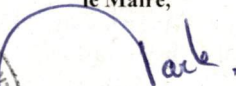
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
le Maire,



Pascal BREMOND



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 17 Août 2026

Publiée le : 17 Août 2026